



ELEZIONE
TERRITORIALE
20 È 27 GHJUGNU
DI U 2021
CORSICA



Aiacciu, u 7 di ghjugnu di u 2021

Mesdames et Messieurs les membres du Collectif A maffia nò - A vita iè,

Dans le cadre des élections territoriales des 20 et 27 juin prochains, vous nous avez sollicité, comme toutes les listes candidates, pour nous soumettre des axes d'action qui nous semblent prioritaires dans la lutte contre les dérives mafieuses

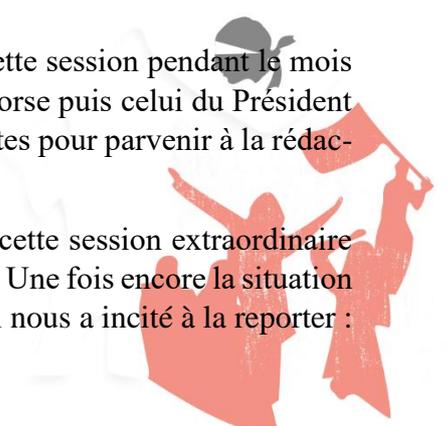
Au préalable, je tiens à vous préciser les raisons pour lesquelles nous n'avons pas été en mesure d'organiser au cours de ces dernières semaines le débat sur le thème de la dérive mafieuse. Au cours de mon intervention à l'Assemblée de Corse le 26 septembre 2019 en conclusion des différentes prises de paroles des conseillers territoriaux j'ai proposé d'organiser une session extraordinaire consacrée au grand banditisme et aux dérives criminelles.

Avec le Président de l'Assemblée de Corse, et la conférence des présidents des différents groupes dès le début décembre 2019 nous avons procédé à des auditions de personnalités, de journalistes, d'élus et d'associations, des membres de votre collectif ont ainsi été entendus le 15 janvier 2020. Au total entre le 9 décembre 2019 -audition du Président Dominique Bucchini- et le 12 février 202 -Ligue des Droits de l'Homme-, ce sont 8 séances qui ont été consacrées à la préparation de cette session extraordinaire.

La crise du Covid 19 et par voie de conséquence la situation sanitaire exceptionnelle depuis le mois de mars 2020 a fortement perturbé la vie et le fonctionnement de notre société et de nos institutions. Les deux confinements du printemps et de l'automne 2020 ont ralenti le rythme de nos travaux.

Pour autant deux rapports ont été rédigés avec l'objectif de tenir cette session pendant le mois d'avril 2021. Tout d'abord celui du Président de l'Assemblée de Corse puis celui du Président du Conseil Exécutif, avec l'hypothèse d'une fusion de ces deux textes pour parvenir à la rédaction d'un rapport commun.

De façon concomitante, la question de l'organisation effective de cette session extraordinaire de l'Assemblée de Corse consacrée au grand banditisme s'est posée. Une fois encore la situation sanitaire et le fait de ne pas pouvoir tenir cette session en présentiel nous a incité à la reporter :





ELEZIONE
TERRITORIALE
20 È 27 GHJUGNU
DI U 2021
CORSICA

la jauge limitée au sein de l'hémicycle ne permettant pas la présence de tous les conseillers, l'absence de public dans les tribunes tout comme l'interrogation de la chaîne Via Stella de maintenir ou pas la diffusion sur ses antennes de cette session sur un mode dégradé.

Nous souhaitons que la plus grande publicité soit donnée à ce débat et que les médias puissent en rendre compte le plus largement possible, notamment en le diffusant en direct s'ils en ont la volonté éditoriale et les moyens. Nous souhaitons que ce débat, cet indispensable débat, se fasse en présence de tous les élus et que le public puisse accéder à l'Assemblée de Corse ce jour-là. SI je suis élu, et si je suis en responsabilités, je m'engage à organiser cette session extraordinaire le plus rapidement possible au début de la nouvelle mandature.

Ceci étant précisé, vous trouverez ci-dessous mes réponses à vos interrogations au nom de la liste « Fà Populu Inseme » que j'ai l'honneur de conduire.





ELEZIONE
TERRITORIALE
20 È 27 GHJUGNU
DI U 2021
CORSICA

1- Êtes-vous prêts à reconnaître la situation mafieuse qui sévit dans l'île et à lutter sans faiblesse pour en réduire l'influence ?

Je vous prie de trouver ci-joint le texte de mon discours devant l'Assemblée de Corse en ouverture de la session des 26 et 27 septembre 2019, au lendemain de l'assassinat de Massimu Susini.

Je pense qu'il répond clairement à votre question, et expose ma vision et mes propositions bien en amont du contexte électoral.

Comme vous le savez, la liste et la démarche « Fà Populu Inseme » mettent au cœur de leur projet la défense de l'intérêt général et la démocratie réelle, comme méthode et comme projet, ainsi que les valeurs d'éthique et de solidarité. Ce sont là les plus sûrs antidotes à toutes les logiques de bande et de faction, ou au développement d'un système de type mafieux ou pré-mafieux. Nous sommes bien sûr particulièrement vigilants et mobilisés contre ce type de risques.

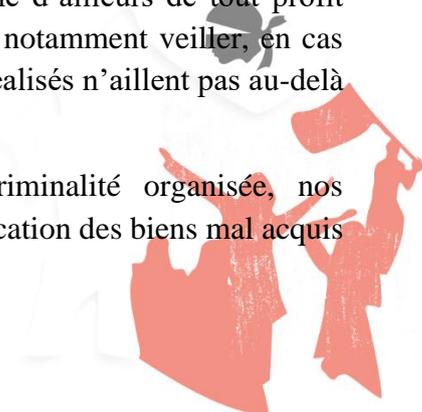
Nous l'avons démontré par nos interventions et prises de positions publiques réitérées, y compris celles des députés Acquaviva et Castellani, et sénateur Pariggi, à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

J'ai, en ma qualité de Président du Conseil exécutif de Corse, systématiquement soutenu toutes les personnes physiques et morales victimes de pressions ou d'actes d'intimidation.

Au plan des décisions politiques, j'ai été, dans le cadre des deux mandatures qui viennent de s'écouler, particulièrement soucieux de sécuriser au plan juridique les procédures de gestion et d'attribution de l'argent public : renforcement du contrôle de gestion ; règlement des aides dans tous les domaines, garants de l'équité et de la lisibilité des subventions ; élargissement du contrôle de l'organe délibérant sur l'organe exécutif ; publicité des aides ; implication personnelle dans le comité citoyen d'évaluation des politiques publiques ; sécurisation des procédures de marchés publics.

De même, j'ai réaffirmé de façon permanente que les secteurs stratégiques susceptibles de générer des situations de surprofits privés, indépendamment même d'ailleurs de tout profit illicite, devaient être maîtrisés par la puissance publique, qui doit notamment veiller, en cas d'intervention privée dans les dits secteurs, à ce que les bénéfices réalisés n'aillent pas au-delà du « bénéfice raisonnable ».

Par ailleurs, et concernant directement la lutte contre la criminalité organisée, nos parlementaires ont proposé des amendements en faveur de la confiscation des biens mal acquis et leur rétrocession aux associations (amendement adopté).





ELEZIONE
TERRITORIALE
20 È 27 GHJUGNU
DI U 2021
CORSICA

Ils ont également sollicité un rapport circonstancié portant, à la fois, sur les évolutions juridiques éventuelles à partir du débat autour du « délit d'association mafieuse », mais aussi, de façon plus générale, sur le fonctionnement de la justice et de la police en Corse.

Les questions régaliennes de police et de justice relèvent d'abord et avant tout de l'Etat, qui doit dans ce domaine assumer ses prérogatives et responsabilités, dans le cadre d'une politique pénale lisible et s'inscrivant dans la durée, respectueuse des droits et libertés fondamentaux.

Enfin, et d'un point de vue plus général, ce sont les réponses de fond que nous mettrons en œuvre dans le domaine économique, social, culturel, et sociétal qui permettront de construire une véritable démocratie, ouverte et respirante.

D'abord en luttant contre les phénomènes de rente spéculative quelques soient les domaines, d'abord et de façon évidente au niveau du foncier et de l'immobilier ou encore de la gestion des déchets.

Rappel de quelques travaux de la Collectivité de Corse qui ont été menés à notre initiative au cours de ces dernières années. :

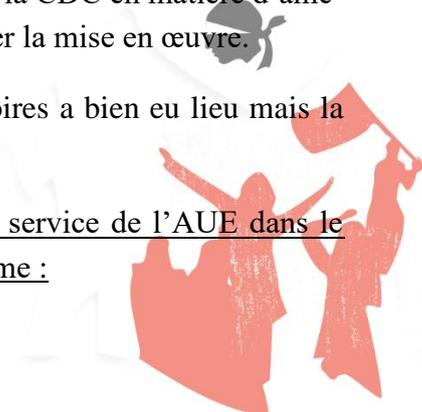
Délibération n°14/042 AC de l'Assemblée de Corse portant sur la protection du patrimoine foncier – séance du 24 avril 2014 :

Par cette délibération l'Assemblée de Corse s'est prononcée en faveur d'un dispositif propre à la Corse d'accès à la propriété foncière. Une délibération par la suite remise en cause par le contrôle de légalité de l'Etat.

Délibération n°17/019 AC du 27 janvier 2017 approuvant la mise en place d'une politique opérationnelle en matière de foncier, de logement et d'aménagement à l'échelle territoriale : cette délibération consistait notamment en la déclinaison opérationnelle et territoriale du PADDUC. Il s'agissait d'engager une démarche de concertation avec les territoires afin d'établir des projets partagés et une programmation globale et intégrée en matière d'aménagement, équipement publics, urbanisme, logement, foncier, énergie. L'idée consistait notamment en la poursuite des discussions avec l'Etat en vue du renforcement des compétences de la CDC en matière d'aménagement ainsi que la définition des mesures permettant d'en assurer la mise en œuvre.

Sur ce point une première concertation avec l'ensemble des territoires a bien eu lieu mais la crise sanitaire a ralenti le travail.

Délibération n°19/122 AC du 25 avril 2019 approuvant l'offre de service de l'AUE dans le champ de l'accompagnement des collectivités en matière d'urbanisme :





ELEZIONE
TERRITORIALE
20 È 27 GHJUGNU
DI U 2021
CORSICA

Il s'agit de renforcer l'accompagnement des collectivités notamment dans le cadre de l'élaboration de leur document d'urbanisme et matière d'aménagement opérationnel. L'idée étant notamment de contractualiser la relation entre la collectivité et l'AUE.

Délibération n°18/350 AC du 21 septembre 2018 portant adoption d'une motion relative à la distinction entre différents types de résidences secondaires au regard du mode d'acquisition de la propriété.

Délibération n°17/224 AC du 27 juillet 2017 autorisant le président du Conseil Exécutif de Corse à signer la charte de l'observation des marchés fonciers et immobiliers de Corse.

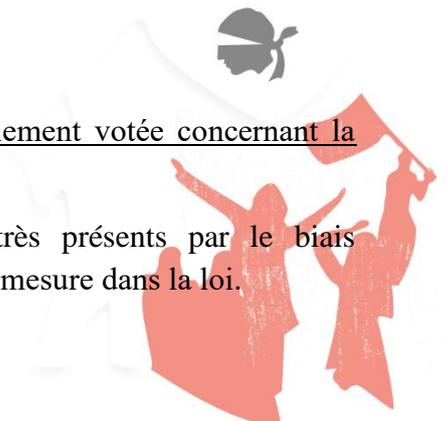
Délibération n°19/450 du 29 novembre 2019 portant adoption d'une motion relative au recours contre tout document local d'urbanisme en cas de non-respect du PADDUC.

Concomitamment, nous devons construire une véritable économie de production avec comme principes d'organisation, le respect des règles de concurrence et de transparence sur le plan des marchés publics, l'équité, la lutte contre la pauvreté et la précarité, la péréquation et la solidarité entre territoires, la justice sociale notamment dans la recherche de la baisse des prix de consommation sur les denrées et biens intermédiaires, l'accès pour toutes et tous aux droits fondamentaux (travail ; logement ; santé ; éducation et formation) ; l'autonomie alimentaire et la promotion des circuits courts.

Enfin, je retiens de mes passionnants échanges avec Leoluca Orlando, Maire de Palerme et acteur majeur de la lutte anti-mafia en Sicile, que c'est à l'échelle du temps long – au moins une génération - que se gagne le combat contre les systèmes mafieux. Et que dans ce processus victorieux, le combat culturel, et éducatif, joue un rôle majeur. Le renforcement de nos politiques éducatives, linguistiques, culturelles, sportives et de jeunesse est donc un aspect essentiel de notre stratégie d'ensemble en faveur de la construction d'une société corse émancipée. Dans une société de proximité comme la Corse elles sont gages de production de sens, et d'une « immunité » collective sur le moyen et long terme en apportant des réponses de fond à des fléaux comme le culte de l'argent facile ou la progression de la consommation de drogues.

2- Êtes-vous prêts à veiller à l'application de la loi nouvellement votée concernant la réutilisation sociale des biens confisqués ?

Comme indiqué précédemment, nos parlementaires ont été très présents par le biais d'amendements pour permettre avec succès l'introduction de cette mesure dans la loi.





ELEZIONE
TERRITORIALE
20 È 27 GHJUGNU
DI U 2021
CORSICA

Nous souhaitons bien sûr qu'elle soit pleinement appliquée, dans le respect des droits de la défense, et veillerons à ce que ce soit le cas.

Plus généralement, le principe de séparation des pouvoirs, et un de ses corollaires, l'indépendance de la justice, est un critère essentiel de toute société démocratique.

Nous y sommes donc fermement attachés.

Pour autant, l'autorité judiciaire ne doit pas craindre le débat avec le peuple ou ses représentants élus.

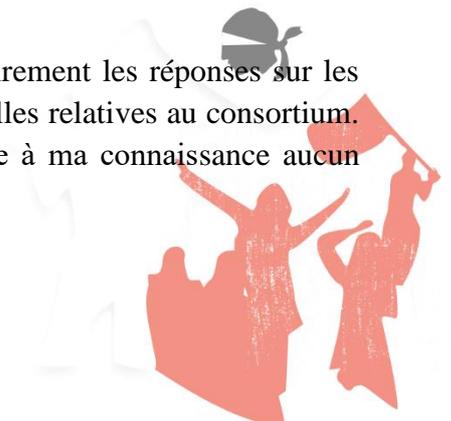
Nous proposons donc que, chaque année, les instances judiciaires viennent exposer devant l'Assemblée de Corse, en présence du Conseil exécutif de Corse, la politique pénale menée en Corse pendant l'année écoulée – comme le fait le Préfet dans le domaine de l'action administrative de l'Etat.

3- Êtes-vous prêts à encourager l'amélioration de la loi Perben qui vise à la protection des repentis en France ? Elle présente de l'avis même du président de la commission nationale de protection et de réinsertion, des lacunes incompréhensibles et doit progresser afin d'être efficace et opérationnelle.

La protection des repentis est présentée par de nombreux professionnels du droit et chercheurs comme un maillon essentiel de l'efficacité de l'action policière et judiciaire contre les organisations de type mafieux. Cette question touche aussi à des principes fondamentaux de la loi pénale, par exemple la loyauté dans la recherche et l'administration de la preuve et le respect des droits de la défense. Un débat parlementaire et citoyen sur cette question est donc indispensable avant toute décision.

4- Êtes-vous prêts à veiller à ce que le périmètre du conglomérat qui contrôle aujourd'hui l'essentiel des leviers économiques de la Corse reste contraint, et que son activité, dès lors qu'il s'agit d'argent public, soit régulièrement auditée ?

D'un point de vue méthodologique, je tiens à distinguer très clairement les réponses sur les dérives mafieuses ou la lutte contre la criminalité organisée de celles relatives au consortium. Il s'agit en effet de deux problématiques différentes : il n'existe à ma connaissance aucun élément permettant de les relier directement ou indirectement.





ELEZIONE
TERRITORIALE
20 È 27 GHJUGNU
DI U 2021
CORSICA

Il n'en reste pas moins que les phénomènes de concentration verticale ou horizontale sont potentiellement porteurs de risques et d'abus dans toute forme d'économie, et qu'ils doivent être en conséquence limités et contrôlés.

C'est encore plus vrai en Corse, dans une économie peu diversifiée, structurellement dépendante, et rendue encore plus captive du fait de l'insularité.

Le Conseil exécutif de Corse a, en suite de l'Avis de l'Autorité de la concurrence en date du 17 novembre 2020, proposé deux rapports :

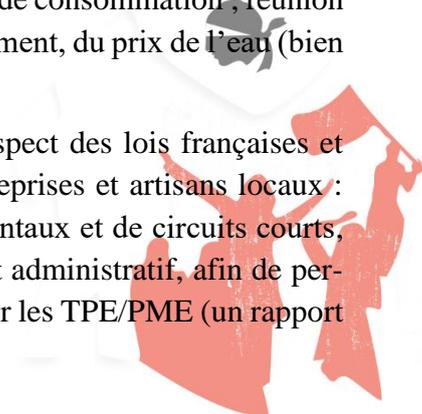
- Rapport d'information relatif à l'avis de l'autorité de la concurrence sur le secteur de la distribution de carburant routier ;
- Rapport d'information relatif à l'avis de l'autorité de la concurrence sur le secteur de la grande distribution à dominante alimentaire.

Ces rapports ont fait l'objet de deux débats les 29 et 30 avril 2021.

Je vous renvoie aux propositions qu'il contient et qui ont été approuvées par l'Assemblée de Corse.

Dans la continuité de ce travail et de ces orientations, les pistes d'action suivantes seront activées dès le début de la mandature, en cas de succès aux élections territoriales :

- La première vise à travailler qualitativement à tout ce qui garantit la prééminence de l'intérêt public et la mise en œuvre de la notion de « bénéfice raisonnable » pour les acteurs privés intervenant dans les secteurs stratégiques : consolidation du périmètre de service public, notamment dans les domaines des transports maritimes et aériens ; création d'une compagnie maritime régionale type SEM ou SEMOP ; soutien à Air Corsica, compagnie de la Corse et des Corses et aux emplois d'Air France, co-déléataire avec Air Corsica du service public ; approbation du projet de plan « déchets » voté par l'Assemblée de Corse sur proposition du Conseil exécutif de Corse le 27 février 2021 réaffirmant le principe de maîtrise publique de la gestion des déchets ; mise en œuvre des préconisations votées par l'Assemblée de Corse sur proposition du Conseil exécutif de Corse dans le domaine du prix des carburants et des produits de consommation ; réunion de la conférence sociale sur la problématique du prix du logement, du prix de l'eau (bien public), et de l'accès à la santé ;
- travail sur la commande publique pour garantir, dans le respect des lois françaises et européennes, un accès équitable et effectif à toutes les entreprises et artisans locaux : introduction de critères sociaux et d'insertion, environnementaux et de circuits courts, de matériaux utilisés, de sous-traitance, de seuils et de volet administratif, afin de permettre, à la fois, un accès plus large aux marchés publics pour les TPE/PME (un rapport





ELEZIONE
TERRITORIALE
20 È 27 GHJUGNU
DI U 2021
CORSICA

du Conseil exécutif de Corse proposant un Corsican Business Act est d'ores et déjà finalisé mais n'a pas été présenté devant l'Assemblée de Corse du fait du calendrier électoral), ainsi la fin des surprofits injustifiés par l'organisation de répercussions économiques et sociales plus diffuses et partagées au sein de la société corse, l'avènement progressif et résolue d'une économie circulaire rendant la Corse moins dépendante de l'importation donc des transports et plus vertueuse en termes de gestion de déchets ;

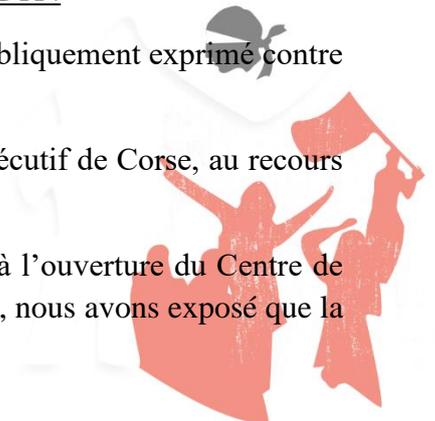
- mise en place de travaux ponctués par un bilan, un rapport, un débat et des préconisations proposées à intervalles réguliers devant l'Assemblée de Corse sur le plan de l'évolution du fonctionnement des marchés publics, DSP et concessions, mais aussi des secteurs à enjeux de l'économie corse (transports maritimes et aériens, transports routiers, déchets, foncier et immobilier, énergie, carburants, ...)
- Une évolution de la politique de règlement des aides aux communes et intercommunalités, syndicats mixtes, intégrant un dispositif de bonus/malus basé sur l'évaluation de la transparence des critères qualitatifs et des règles de concurrence dans la passation des marchés publics. Cette évolution doit impérativement s'accompagner d'un renforcement de l'ingénierie vis-à-vis des communes pour ne pas aboutir au résultat inverse de l'objectif recherché. Cette évolution de la politique des règlements des aides doit aussi concerner les aides attribuées par les agences et offices concernées aux entreprises, en se basant sur leur politique de gestion et de sous-traitance au travers de la constitution d'un label puis d'une certification éthique ;
- Nous sommes favorables au principe d'une charte éthique venant formaliser et solenniser les principes et engagements que les élus de la Corse prennent devant le peuple dans le cadre de leur action et de leur mandat.

5- Êtes-vous prêts à vous engager pour que les pouvoirs publics bloquent sans délai le projet de centre de stockage de déchets de Giuncaghju ? Son activité consacrée aux déchets amiantifères en bord du Tavignanu constitue à la fois un danger pour la santé publique et un exutoire pour les appétits mafieux qui gravitent dans le secteur du BTP.

Lors de la mandature écoulée, le Conseil exécutif de Corse s'est publiquement exprimé contre la réalisation de ce centre.

La Collectivité de Corse s'est jointe, sur proposition du Conseil exécutif de Corse, au recours formé par les associations contre l'arrêté préfectoral.

De façon générale, et indépendamment des arguments s'opposant à l'ouverture du Centre de Ghjuncaghju ou à la réalisation d'un nouveau centre à Vighjaneddu, nous avons exposé que la





ELEZIONE
TERRITORIALE
20 È 27 GHJUGNU
DI U 2021
CORSICA

Corse ne pouvait pas être dépendante d'un monopole ou duopole privé en matière de traitement des déchets et qu'il convenait de mettre en œuvre des unités publiques de stockage, acceptables par les territoires et populations, car stockant uniquement des déchets inertes (généralisation du tri à la source notamment) et justement dimensionnées.

Notre mobilisation a été sans faille, tant en ce qui concerne les élus (Conseil exécutif ; groupe Femu a Corsica à l'Assemblée de Corse ; députés et sénateur) que sur le terrain, en participant à toutes les manifestations et mobilisations.

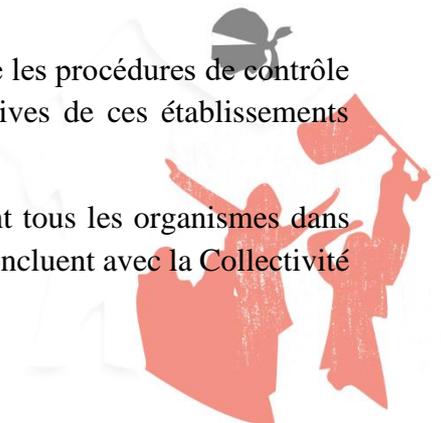
La démarche « Fà Populu Inseme » met au centre de ses préoccupations un modèle de gestion et de traitement des déchets et d'économie circulaire basé sur le tri à la source, la valorisation des bio-déchets par le compostage et la méthanisation ciblée sur les bassins de vie urbains, la fiscalité incitative pour les particuliers et les entreprises, la contribution à 100% des pollueurs aux coûts de collecte et de traitement pour alléger le budget des intercommunalités, l'avènement d'une réelle économie circulaire pour permettre une valorisation économique et sociale par le recyclage et la réutilisation, des centres de sur tri complémentaires adaptés. Ce modèle tourne le dos aux logiques de surprofits propices au développement de toutes les collusions, préjudiciables économiquement et environnementalement aux territoires, intercommunalités, communes et citoyens.

L'objectif de la mandature est d'adopter définitivement le plan (2021/2033) et, surtout, de le mettre en œuvre sans délai. La solution en matière de gestion des déchets est prête, réalisable techniquement et financièrement, en cohérence avec la loi française et européenne et les objectifs fixés par celles-ci. Nous avons la volonté politique de la mettre en œuvre. C'est le résultat du vote qui décidera si c'est ce nouveau modèle de gestion des déchets qui est mis en œuvre.

6- Êtes-vous prêts, lorsque vous serez amenés à constater de graves irrégularités dans la gestion des offices et agences dont la CDC est directement responsable, ou des établissements publics auxquels elle accorde un large soutien financier, comme le PNRC ou les SDISS, à saisir la justice pénale ?

Dès décembre 2015 et notre accès aux responsabilités, j'ai renforcé les procédures de contrôle et de tutelle des agences et offices, dans le respect des prérogatives de ces établissements publics.

J'ai également souhaité que les agences et offices, mais également tous les organismes dans lesquels la Collectivité de Corse est partie prenante ou financeur, concluent avec la Collectivité





ELEZIONE
TERRITORIALE
20 È 27 GHJUGNU
DI U 2021
CORSICA

des conventions d'objectifs et de moyens, aux fins de définir des objectifs communs et partagés, et de renforcer les procédures d'évaluation de l'efficacité des politiques publiques.

Ce travail, lourd et complexe, est largement réalisé et doit être achevé dans le début de la prochaine mandature.

Concernant la justice pénale, elle a vocation à être saisie, quel que soit l'auteur présumé, dès lors que les éléments en possession de l'autorité compétente la conduisent à estimer qu'une infraction est susceptible d'être caractérisée.

7- Êtes-vous prêts à doter la CDC des outils numériques facilitant la contribution et le contrôle citoyens, gages d'une démocratie moderne, qui pourrait être ainsi renforcée par l'implication de la jeunesse ?

Nous sommes évidemment favorables à faire participer le citoyen corse aux contrôles des actes de la vie publique par une démocratie vivante basée sur la juste information, la juste connaissance, utilisant les moyens numériques pour ce faire, et en organisant l'échange et le débat contradictoire par ce biais. Le projet de SDAN (Schéma d'aménagement numérique de la Corse) préparé par le Conseil exécutif de Corse est finalisé.

Il prévoit notamment :

1. Service public de la donnée (prioritaire)

La politique d'ouverture des données publiques de la Collectivité de Corse doit être renforcée même si celle-ci a été jusqu'ici très volontariste.

Les données publiques ouvertes à tous constituent une garantie de transparence de l'action publique et permet d'offrir une approche lisible et chiffrée de l'action publique.

Il est donc impératif d'ouvrir les jeux de données publiques. Portant aujourd'hui malgré les efforts il convient d'ouvrir au-delà des jeux de données de la Collectivité de Corse ceux de l'ensemble de ses agences et offices dans un premier temps puis de l'ensemble des collectivités locales de Corse.

Une attention particulière doit être portée sur la mise à disposition des jeux de données concernant :

- L'attribution des marchés publics,
- L'attribution des subventions (quelles qu'elles soient),
- Les données budgétaires des organisations.





ELEZIONE
TERRITORIALE
20 È 27 GHJUGNU
DI U 2021
CORSICA

Il faudra aussi ouvrir davantage les données relatives à la gestion foncière (PC, cadastre, POS, PLU...)

Le site Opendata Corsica actuel doit ainsi devenir le site de référence de l'ouverture des données de toutes les collectivités insulaires et accompagner ce mouvement bien au-delà de la collectivité de Corse et de ses agences et offices.

Il faudra pour cela œuvrer à la mise en œuvre en corse d'un service public de la donnée garant de la transparence de l'action publique mais aussi garant de la constitution de la préservation et de la mise à disposition d'un bien commun immatériel de la Corse (les données de la Corse et des corses).

Ce service public de la donnée sera aussi en charge d'offrir aux différents acteurs (journalistes, associations, citoyens, enseignants, étudiants, chercheurs...) l'accompagnement nécessaire à la manipulation, au croisement de ces données et à l'interprétation scientifiques et objectives de celles-ci.

2. Cybersécurité

Enfin, pour lutter contre les mafias, il est nécessaire que la collectivité de Corse se dote d'un pôle cybersécurité pour accompagner la société insulaire face au risque cyber. Pour cela la collectivité de Corse se propose de mettre en place un pôle cybersécurité non sur les aspects répressifs du sujet mais sur les aspects préventifs et d'ingénierie. Ceci afin d'éviter une forme de « recyclage » des méthodes mafieuses insulaires vers les attaques cyber.

Gilles SIMEONI

